

Image not found or type unknown



Je ne passe au tribunal que dans 1 an

Par **guillaume**, le **11/03/2010** à **11:19**

Bonjour, je passe au tribunal dans 1 an pour consommation de stupéfiant et importation (j'ai commandé sur internet un produit que je pensai légal) Je voudrais savoir ce que cela signifie, pourquoi me juger que dans un an? Esce que meme si je passe que dans un an je risque gros ? Et dois-je prouver que je ne consomme plus ? D'avance je vous remercie